CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

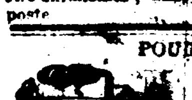

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
16 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

90 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane, (de la campagne) à vendre par
14 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseilles, à vendre par
9 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur France, à vendre par
14 oct J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
7 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur France et New-York à vendre par
25 sept T. NICOLET & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
A. ST.-GEORGES,
4 sept rue St.-Louis, No. 78.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 6 sept BENJ. BOOTH & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par 31 août JULES LE BLANC,

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
12 août rue Royale, No. 103

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juillet BENJ. BOOTH & CO,

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-coton de la Levée
Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1833.

AVIS est par le présent donné que personne n'est autorisé à acquitter ou régler les comptes de la Compagnie, autres que le président et le secrétaire.
Par ordre du bureau,
23 oct H. G. BECHTEL, secrétaire

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1833.

AVIS—Les souscripteurs à la balance du fond capital de cette institution sont par le présent notifiés qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, à la presse-à-coton à vapeur de la Levée, mercredi, 20 novembre, le quatrième dixième du montant de leurs actions respectives. Par ordre du bureau,
21 oct SOMMEREAU, secrétaire.

INDIENNES ayant droit au drawback.—En débarquement de la barque Harlequin, arrivant de Liverpool, 50 caisses Indiennes en couleurs vives, 20 balles indiennes bleues, et 10 caisses mouchoirs de coton, fonds rouges, tous desseins choisis expressément pour le marché Espagnol. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix modérés par F. GILLET & CO,
19 oct—3 rue de Chartres, No. 57

CHANGEMENT DE DOMICILE.

METGE & DEJAN Pharmaciens, droguistes, successeurs de Forestier, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont transporté leur pharmacie au No. 178, rue Royale, quelques portes plus haut que leur ancien établissement, au rez-de-chaussée de la maison occupée par le Dr. Labatut.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de drogues qu'ils offrent à vendre à très bon compte et à des conditions avantageuses, en gros et en détail.
14 oct

A VENDRE les propriétés suivantes, savoir: deux Maisons à étages, de six appartements chaque, situées rue Condé, *entre Bayou et Quartier.*

Un Terrain et une Maison presque achevée, situés faubourg Washington.

Deux Terrains situés faubourg Montreuil, l'un fesant face à la rue Désirée et l'autre à la rue Elmire, de 60 pieds sur 120, se joignant dans la profondeur.

Un Terrain fesant encoignure des rues Elmire et des Grands-Hommes, avec une jolie Maison nouvellement bâtie; le terrain a 60 pieds sur 120.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au soussigné rue St. Louis, N° 55.
14 oct A. J. ATOCHA.

DROGUES FRAICHES, ETC.

LES soussignés reçoivent par le navire Tennessee, un assortiment de drogues parmi lesquelles se trouve une grande variété d'herbes en paquets de livre et demi-livre, telles que Manne en larmes, do. en sorte sèche; Camphre, Peaux d'orange, Houblon, Huile de croton, Assafœtida, Blanc de Baleine pur, huile de Rhodes, Styrax liquide, Campêche en poudre, sauge, Hysope, Life everlasting, Loberia, Spearmint, écorce de frêne piquant, Ergot, Absyathe, Camomille, Noix, amandes, Racine de grand-consoude, Kino, Fleurs de benjoin, Musc, Cantharides Succin, Calamus aromatique, Anis étoilé, Tapioca, Cannelle, &c., Gomme élastique, un assortiment de clefs pour arracher les dents et de leviers droits et courbes, Bandages, Huiles essentielles, Medecines patentées, Parfumerie, Seringues &c. &c. H. BONNABEL & FRERES,
14 oct rue Tchoupitoulas.

BRIQUES de Baltimore, de Berry, première qualité, débarquant du brick Bourne, et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO,
11 oct rue Royale, No. 117

RIZ—160 boucauts de riz en débarquement de la goëlette Kenawa, de Charleston, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
11 octobre encoignure Chartres et Toulouse.

Magasin de Nouveauté de Paris.

J. GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 74, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment complet de Parfumerie, extra fraîches, première qualité.
Et aussi, Brosses en tout genre;
Peignes d'écaille et buffle;
Grand assortiment de Cols en satin, do. en chalis, do. en soie de fantaisie;
Gants en castor, peau de chevreau, coton; Tissu à la mécanique, soie double noire et en couleur, en fil d'Ecosse, &c. &c. Cannes à dard, do. à épée.
En de plus: Un assortiment de Cheveux en tout genre.
Il continue à confectionner toutes sortes de Postiches, suivant le désir des personnes. 11 oct

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution [illegible] par aucune difficulté entre eux; en cons[illegible] prie ses amis et le public en gén[illegible] crédit, à cet avis, et il s'oblige à [illegible] traiteront avec lui de la validité d[illegible] gné se proposant au surplus de [illegible] telle mesure judiciaire que la natur[illegible]
14 oct T[illegible] [illegible]AMS.

LE soussigné, successeur de M. Lanavit, ayant acheté ses deux établissemens d'épiceries fines, vins, liqueurs, &c., situés aux encoignures des rues Bourbon et Douane, prévient ses amis et le public en général que ses magasins seront toujours assortis comme par le passé. Il sollicite leur confiance et offre à vendre en gros et en détail, entr'autres articles, les suivants arrivés récemment sur la place,—savoir:
Liqueurs superfines de France, île Martinique, Hollande, Italie, &c.,
Vins fins et ordinaires de France,
Do. de Madère, d'Oporto et de Champagne,
Vieille eau de vie de Cognac,
Excellent genièvre de Hollande,
Ratafia de Grenoble,
Cerises à l'eau de vie,
Guignolet d'Angers,
Sirop de groseilles, framboises et autres,
Conserves de Colin et sardines à l'huile,
Fruits et gelées de la Havane et de France,
Anisette de Bordeaux,
Cigares de la Havane, de 1re. qualité,
Eau de fleurs d'oranger,
Chocolat de santé de Paris,
Saucissons, jambons, langues fumées,
Fromages de Gruyère et de Hollande,
Nougat et fruits cristallisés de Marseille,
Vinaigre blanc de Bordeaux, en [illegible],
Pétards chinois, et enfin un assortiment complet d'épiceries en général, pour provisions des familles et des navires.
J. B. LOREILHE,
Successeur de F. Lanavit.
N. B. Les emballages et envoi en ville, se feront gratis. On a besoin dans le susdit établissement d'un jeune garçon de 16 à 17 ans, bien recommandé. 9 oct—1m

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, [illegible] novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.
George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.
Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite *rue de l'Union* sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison base briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1°. Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente: Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister de Testamens—Samedi, 2 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Mary Carroll, savoir: Le terme d'un bail de la maison No. 48, rue du Canal, en cette ville, lequel bail expirera le 31 octobre 1838, ensemble les améliorations qui ont été faites à la dite maison, les étagères, &c. &c.

Il y a dans la cour une petite cuisine et chambres à domestiques communiquant avec les appartements d'en haut, ainsi qu'avec le magasin. Le tout bien calculé pour la commodité de ceux qui occupent le magasin.

Conditions de la vente: l'acquéreur devra payer du propriétaire du magasin, $1050 par an, payable par trimestre jusqu'à l'expiration du bail, et devra donner à l'exécuteur testamentaire bonne et suffisante caution, pour le paiement régulier de la dite somme, pendant toute la continuation du bail. La balance du prix offert pour le dit bail payable en deux termes de 6 et 12 mois à compter du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur. La maison sera livrée à l'acquéreur le 1er. de décembre prochain. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant B. V. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
La propriété dont le bail est ci-dessus annoncé en vente, peut être examinée, en s'adressant à l'exécuteur testamentaire, M. Duncan, No. 59, rue Bienville. 2 sept—3ps

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Anne Desnos, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir:

ESCLAVE,
Une négresse nommée Angélique, âgée de 35 à 36 ans, cuisinière et blanchisseuse et bonne domestique.
Une négresse nommée *Diana alias Reine*, âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet—et *Polly alias Pauline*, négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

PROPRIETE FONCIERE.
Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Louisa et du Craps au faubourg Clouet, ayant mesure française soixante pieds de face à la première, sur deux cent trente six pieds de face à la seconde; sur lequel se trouvent une maison de quatre appartements, briquetée entre poteaux, une galerie et deux cabinets, le tout couvert en bardeaux et une cuisine en planches de chalan couverte en merrains; et les dependances.

Le lot de terre sera vendu conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente:—L'esclave payable un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois; et l' lot de terre un tiers à six mois, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 2 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 102, rue de la Nouvelle-Levée, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession de feu José Ferer, un fonds de cabarets et autres effets mobiliers.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour,
26 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Jacob Page, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Dame Veuve Page, curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabileté.
Par ordre de la cour,
30 oct W F C DUPLESSIS, *régister.*

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est donné aux légataires, créanciers et toutes autres personnes intéressées dans la succession de feue Dame Veuve Loubies, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles les comptes-rendus de l'administration de l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvés et homologués, et le dit exécuteur déchargé de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que C L Worall a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Jordan, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
30 oct W F C DUPLESSIS, *rég.*

DEMANDE.—Un jeune homme de bonnes mœurs et qualifié, désireux trouver à s'employer comme teneur de livres ou commis pour les affaires du dehors, *dans une maison de commerce respectable.* S'adresser à MM. Williams & Lee, ou au bureau de cette feuille.
24 octobre—6

AVIS—Un jeune homme dernièrement arrivé dans cette ville qui connaît les langues anglaises et françaises désirerait trouver de l'occupation soit comme *traducteur ou copiste;* s'adresser à ce bureau.
30 oct—3

MUNCH & Comp.,
[illegible] *Chaudronniers, Ferblantiers,*
[illegible], POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Teinturerie, Papeterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre, d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font l'étamage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, du détain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée. 29 juillet—24

LES soussignés ont reçu par le navire Tacitus, et offrent à vendre, &c.
Couvertes de guindeurs assorties,
Coton pour chemises, Etoffes imprimées,
Shals d'Angola, Batiste, Bombazet,
Bandanas en soie, Fiamoise,
[illegible] bleus pour nègres, Kerseys gris,
Mousseline imprimée, Piqué de Marseille,
Robes au tambour et florencées, grosse Cotonnade,
Bas de coton et de soie,
Toile à voile anglaise, qualité supérieure.
20 sept KENNEDY, DUREL & Co.

TOILE à draps écrue de Russie, et [illegible] de la Havane, ayant droit au drawback, à vendre par
27 sept LINCOLN & GREEN.

30 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
2 36, rue de la Nouvelle Levée

[illegible]

T[illegible] & G[illegible] ont à vendre dans leur magasin, en débarquement de divers navires:
725 boîtes Thé impérial et poudre de canon de 6 à 13 livres, 100 do. Young Hyson de 13 livres; 140 caisses de 12 boîtes thé impérial, poudre à canon, Young Hyson et Hyson jne.; 70 do. Bohea, Pouchong et Souchong; 65 do. Hyson et Hyson & Rin,
[illegible] sacs Poivre, 17 surons et [illegible] cloux de girofle,
20 barils et barillets Gingembre, 5 do. Gingembre [illegible],
[illegible] caisses Chocolat No. 1, doux;
[illegible] caisses Poivre de Cayenne, et Moutarde de Vandyke;
120 fréquins Beurre de Goshen, 120 caisses et 30 bar. do.
25 barils Orge perlée, 300 caisses Savon, No. 2;
[illegible] barils Brai, No. 2; 15 balot Cirage en pâte;
900 caisses et barillets Tabac à chiquer, de Richmond, de 8, 10, 12 et 16 morceaux à la livre; 10 colis Tabac découpé; 4 barils Tabac en poudre; 5 caisses Cigarres mêlés et de la Havane, par caisses, demi-caisses, quarts et dixièmes,
1 barrique Madère hollandais, supérieur;
125 balots de souliers, en maroquins et veaux, Brodequins, Souliers, Bottines, Pantoufle, Escarpins et Souliers d'enfans;
40 caisses Chapeaux noirs et blancs, à bon marché;
1 malle Habits de drap superfins;
20 grosses Malles en cuirs, 5 caisses Moustiquaires;
15 caisses Papier à écrire;
170 rames do. impérial, 300 do. à enveloppes;
500 Livres de comptes, journal, caisse, ledger et memorandum;
900 balots Fayence assortie, 80 balots Verrerie assortie, Forblanterie et plaqués, 10 caisses Haches communes;
50 pipes 30 quarts et 125 demi-pipes Eau-de-vie Cognac, partie ayant droit au drawback; 500 barillets Eau-de-vie d'Espagne;
29 quarteaux Rum de la Jamaïque,
75 pipes Genièvre de Hollande, et 11 do. imitation;
24 pipes 200 quarteaux et 12 demi-pipes Vin des Canaries, ayant droit au drawback, 15 pipes de Catalogne 10 demi-pipes Vin de Taragone; 20 quarteaux Vin de Marseilles;
20 pipes, demi-pipes et quarts de barriques de Mérise;
80 quarteaux Vin de Ténérif, 70 do. Malaga doux;
35 barils cordiaux de Mérise, Parfait-Amour, Amourette, Menthe, Girofle et Mayorque;
5 barillets Whiskey d'Irlande, 20 barils cidre;
10 do. jus de Citron de la Jamaïque;
25 caisses Gingembre de Canton, préservé;
75 do. Cordiaux et Vins-amers;
Savon à barbe, Polles. Poudre à poilir, [illegible] 31 o[ct]

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS—On recevra immédiatement au bureau de cette compagnie des propositions pour contrats, pour remblayer le Canal Gravier depuis la rue Baronne jusqu'à la rue au Cirque, également une portion de la rue Poydras sur chaque côté du dit canal, depuis la rue Philippa jusqu'à la rue St. Paul, conformément à une ordonnance du maire.

La compagnie recevra en même tems des propositions pour le contrat du transport d'une quantité de sable du fleuve, environ 300 à 350 yards cubes, à déposer au *Goose Pond.*

Pour d'autres renseignemens, s'adresser au bureau de la compagnie.
Par ordre de la Direction,
30 oct L F GENERES, secrétaire

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nlle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, ou plustôt au bureau de la direction, un vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

A LOUER—Une excellente domestique créole, fidèle et intelligente; s'adresser au No. 23, rue St. Louis.
30 octobre

PIANOS DE PARIS.

REÇU par le navire New-Orleans, et à vendre par les soussignés: 5 Pianos carrés en bois de Conchari à 6 octaves, sommiers en fer, de la fabrique de MM. J. Pleyel & co., de Paris, 1 do. en bois d'acajou, 2 do. en bois de Palissandre à 6 octaves, 2 pianinos, do. do. très élégants, 1 do. en acajou, tous de la même manufacture; 1 caisse de musique pour piano.

Aussi: Un assortiment de flûtes en bois de Buis, d'Ebène et de Grenadille avec depuis 6 à 12 clefs.
E. JOHNS & CO, rue de Chartres,
30 oct No. 87, entre Bienville & Conti.

17 CAISSES Sardines à l'Huile, en débarquement du naviere New-Orleans, à vendre par
JULES LE BLANC,
30 oct rue Royale, No. 103

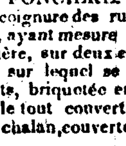

LES soussignés offrent à vendre un assortiment de Drogues et Médecines, reçues par les derniers arrivages comme: Houblon; Guaco, Miel en tierçons; Beurre de cacao; Sarsepareille, Camomille romaine, Camphre; Crême de tartre; Quinquina en écorce et en poudre; Rhubarbe en racine et en poudre; Canelle de Ceylan; Huile essentiel de roses, do. de menthe, do. de camomille; do. de valeriane; do. de canelle; do. de noix muscade liquide; Fleurs de sureau; do. de violette; do. lavande et de guimauve; Gomme arabique; gutta; adragauthe; Résine tacamahaca; elem; et copal; Herbe cigüe; belladone; digitale; marrube; sauge; espigelia; Racine de guimauve; d'ipéca; Ether sulphurique; nitrique; acétique; Elaterium; Thridace; Quinine, Acide sulphurique; nitrique, hydrochlorique, &c.
29 oct C CUSACHS & CO.

DROGUES, MEDICAMENS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir et ouvrent en ce moment 300 ballots formant un assortiment complet de drogues, médicamens, préparations chimiques, remèdes secrets, parfumeries, instruments de chirurgie, couleurs, huiles, &c. Les dits articles ayant été choisis, par l'un des associés, pendant son séjour à New-York, Philadelphie et Baltimore, sont garantis de première qualité et seront vendus à des prix raisonnables. Messieurs les marchands de la campagne et les droguistes sont invités à venir examiner l'assortiment au No. 89, rue de Chartres.
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD.

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés ont maintenant en magasin un grand assortiment de Marchandises sèches, parmi lesquelles se trouvent, des Couvertes de 3 et 3½ points; Couvertures françaises; idem anglaises de tout genre; Kersey en laine; dito en laine et coton; Linary uni et croisé; Coton gris 3-4, 4-4 et 5-4; idem blanc 3-4 et 5-4; idem extra fort, gris, croisé et uni; Cotonnades 7-8 et 4-4; Indiennes bleues et noires; Batiste; Jaconets; Satinet bleu, gris et couleurs de fantaisie, Drap et Casimirs noirs, bruns; bleus, verts et autres couleurs; Mérinos en couleurs, 3-4, 7-8 et 6-4, et divers autres articles. S. W. OAKEY & Co.,
rue de Chartres, No. 33, encoignure de la rue de la
18 oct Douane.

PENSIONNAT LOUISIANAIS

Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une *maison d'éducation;* les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupiles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parents et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Gen. Hand de Marseille, 3 caisses opium de Thebes, (en Egypte) de qualité supérieure.
FR. PERRET & GALLY,
16 oct rue Toulouse, No 59

FARINE, à vendre par
11 oct J. HAGAN & CO,

SOIERIES &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre, 4 caisses mouchoirs et bas de soie et un joli assortiment des gants de peau de dain pour dames. J PRATS & FILS,
20 sept rue St. Louis, No. 52

200 BOUTEILLES de Bière, en magasin et à vendre par
[illegible] B. BOOTH & CO.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A McCarty *vs.* Campbell, Jh. Terrell Garnishee.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 8 novembre, à 4 heures, au Principal, 2 paires de roues, saisies dans l'affaire ci-dessus.
29 oct L. DAUNOY, marshal.

John Moury *vs.* Capit. Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires, Thos. Standy *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de *fieri facias,* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Highlander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
29 oct L. DAUNOY, *marshal*

Walson & autres *vs.* John Blair, bateau à vapeur Plough-Boy and Pearl River et propriétaires.

EN vertu de dix-neuf writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi, 28 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, au bas du chemin-à-coulisses, une quantité de bois de pin carré, propres à faire des barres d'aspect et autres ouvrages. Aussi, un grand bateau plat construit afin de transporter des coquillages du lac au chemin-à-coulisses et un ancre de fer, saisis dans l'affaire ci-dessus, sur lequel le demandeur a un privilège.
28 oct L. DAUNOY, *marshal*

Jared Farnum et autres *vs.* capitaine Blair, le bateau à vapeur Pearl-River, et propriétaires.

EN vertu de douze writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 28 novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Pearl-River, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 oct L. DAUNOY, marshal

Thos. McConnell *vs.* P. Thornton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 7 novembre, à 4 heures, au Principal, 1 comptoir, 1 lot de carafes, 6 chaises, &c.; saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

James Waters *vs.* S. Blair, le bateau à vapeur Plough-Boy, et propriétaires, Francis Fidler *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 26 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le bateau à vapeur Plough-Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

Th. Dow *vs.* Charles Atkins.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente au bureau du Marshal, rue St. Anne, le mercredi 6 novembre, à 4 heures, 1 malle contenant des souliers de femmes; 1 do. brodequins et souliers pour hommes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

John Glans *vs.* G. W. Walker.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi, 5 novembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Magasins et Poydras, bouteilles vides, tables, chaises, barillets et barils vides, goblets, lampes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
24 oct L. DAUNOY, marshal

R. M. Heart *vs.* C. Rouquette, V. Abreo *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 12 novembre, à midi, à la Bourse, l'esclave nommé Roland, saisi dans l'affaire ci dessus. [11 oct.] L. DAUNOY, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—IL sera vendu par le juge soussigné, le samedi, 2 novembre prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, pour compte de la succession de Hubert Denesse et Elizabeth Yearbray, sa femme, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Une HABITATION cultivée en riz, située dans cette paroisse sur la *rive gauche du fleuve Mississippi,* à environ 40 milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 7 arpents de face au dit fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, ensemble la maison de maître, la cuisine et autres bâtisses, barrières, &c.

2°. 7 Têtes de Bêtes à Cornes, meubles de maisons, &c. Conditions: La terre, payable un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles, comptant.

Paroisse du Plaquemine, 1er. octobre 1833.
9 oct G. LEONARD, juge

CUILLERS MEDICINALES—Invention très ingénieuse pour administrer les médicamens aux enfants difficiles, nouvellement reçus et à vendre par
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD.

REÇU par le navire Gen. Hand, de Marseille et à vendre par les soussignés, 3 caisses Opium de Thèbes, (Egypte) de qualité supérieure.
18 oct T. NICOLET & Co.

AVIS—40 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, de première qualité et livrable de suite, à vendre par
14 oct BLANC & BRUGIER.

REÇU par le navire Cincinnati, de New-York et à vendre par les soussignés à des prix modérés:
Co[illegible], 4-4 et 5-4, Ouvrés de toutes les largeurs pour serviettes et pour nappes; Cachemirs anglais (extra qualité); Tapis de tout genre; Schals, Satin en couleur, [illegible] de soie noirs de divers prix; Gros de Naple et Gros de Berlin noirs, [illegible], Gaze hernani et Cotonnade de toute espèce. BORDERES FRERES.

F. SAUTON, rue de la Vieille-Levée, No. 42, vient de recevoir par les derniers arrivages du nord, 400 caisses et demie caisses de vitres assorties comme suit: 7x9, 8x10, 10x13, 10x15, 11x14, 11x18, 12x15, 1 x17, 13x15, 18x22, 18x24, 8x10, 9x14, 10x14, 12x17, 11x15, 12x14, 12x16, 12x18, 14x22, 14x24. *De plus,* 200 barillets blanc de céruse, de Metherwill & Brothers; et un assortiment de peintures, de toutes couleurs qu'il vendra à bon marché. 7 oct

AVIS—Attendu que L. Sheppers, s'est adressé à moi pour faire annuller un cautionnement de dix-mil piastres souscrit par lui, *le 31 mars 1827,* comme annotateur des hypothèques, pour la paroisse d'Est Baton-Rouge, conjointement avec J. P. Michel et James Neilson, ses sécurités.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours, après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

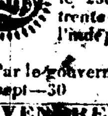

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23ème. jours de septembre mil-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
30 sept—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat.

A VENDRE sur une habitation, 33 milles plus bas que la ville, une bascule en cuivre en bon état et presque neuve, de 5 pieds 8 pouces de diamètre, sur 15 pouces de profondeur, avec cercle de support en fer, grils et bouche de fourneau, et ses appareils complets; s'adresser à T. NICOLET & CO,
2 oct rue Royale, No. 103

CHEMIN-A-COULISSES
DE PETERSBURG ET ROANOKE.
Avis aux Voyageurs et Négociants.

LE soussigné, au nom des président et directeurs de la compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pétersburg, a l'avantage d'annoncer au public que le chemin-à-coulisses entre Pétersburg et Blakely, sur la rivière de Roanoke, est maintenant ouvert pour le transport des passagers et des marchandises. La construction de la machine à vapeur et des chars ne laisse rien à désirer pour le transport, dans le plus bref délai, du plus grand nombre des passagers sur lequel on puisse compter.

La grande malle du sud est transportée sur ce chemin, et la force de la machine-à-vapeur et leurs mouvements mettent le soussigné à même de promettre que le trajet (distance de soixante milles) pourra s'effectuer en *quatre heures.* Les voyageurs pourront se rendre immédiatement avec la malle à leur arrivée, de Pétersburg à Richmond, Washington, Baltimore, &c. Ils pourront également trouver des occasions régulières pour se rendre aux bateaux-à-vapeur naviguant sur la rivière de James, et par cette voie ils pourront aisément aller à Baltimore en 27 heures de Pétersburg.
HENRY D. BIRD, agent des transports.
Pétersburg, 1er. septembre 1833.
2 octobre—30

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carollton.

DES propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 1er. novembre, pour le contrat d'enfoncer 500 pilots dans la rue des Naïades.
Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie. Par ordre du bureau,
16 oct L. F. GENERES, secrétaire

A DATER du 1er. novembre prochain, la banque de l'Union de la Louisiane allouera un intérêt à raison d'un cent par cent piastres, par jour, sur tous dépôts spéciaux. L'intérêt devant être compté dix jours après qu'avis aura été donné que le dépôt a [illegible] à cet effet.
Par ordre du bureau
9 oct J. B. PERRAULT, Caissier.

MAGASIN DE MODES.
Rue Royale, No. 215, entre Orléans & St. Anne.

MADAME VOILQUIN,

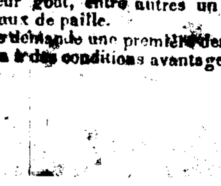

ARRIVANT de Paris, élève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, a l'honneur de prévenir les dames que son magasin de mode est ouvert maintenant et qu'elle leur offrira un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût, entre autres un très joli assortiment de chapeaux de paille.

Elle demande une première demoiselle et des élèves, elle traitera à des conditions avantageuses. 26 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi, 9 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1° Un LOT DE TERRE situé au faubourg Montégut, désigné par le No. 15, sur un plan dressé le 3 novembre 1829 par Jh. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public, mesurant 45 pieds de face à la rue Craps, entre les rues Montégut et Louisa, sur 150 pieds de profondeur.

2° SIX TERRAINS situés au faubourg Washington, mesurant ensemble 80 pieds face au fleuve sur 206 pieds 3 pouces face à la rue Lesseps, conformément au plan dressé par A. d'Hémécourt, et exposé à la Bourse.

3° Un demi-terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant (*mesure française*) 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices.

4° Un Terrain situé à l'encoignure O. S. O. des rues Dauphine et Ursulines, mesurant 31 pieds 3 5-8 pouces face à la première rue et 127 pieds 10 5-8 face à la seconde, borné du côté de la rue Dauphine par le propriété de Flotte & Michaud, et de l'autre côté par celle de J. B. Vigué; ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire pub.
26 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi 1er. novembre, à 10 heures du matin, au magasin No. 50, *Nouvelle-Levée, par ordre* de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de J. Van Praag, un assortiment *général de marchandises* sèches, et de linges faits. Aussi, meubles de maison et de cuisine.

Conditions: Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 60 jours de crédit, en billets endossé. 22 oct

PAR T. MOSSY.

LE samedi, 9 novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 4 octobre 1833, pour compte de la succession de feu Léandre Lacoste Sr.

SUPERBES LOTS DE TERRE

Situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et d'Amour, 5 desdits lots faisant face au *Rail-Road* et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face, sur 102 pieds de profondeur. Le 6ème. ayant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Amour, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan dressé par M. Pilié, voyer, le 28 septembre et exposé à la Bourse.

DE PLUS: No 1. Le nègre Sam, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, domestique, bon sujet, très *intelligent,* propre à tout.

No 2. Le nègre Simon, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance *dans le pays, charretier,* bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 3. Jean-Baptiste, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, bon nègre de champs, ayant une hernie et un peu sourd.

No 4. Moses, mulâtre âgé d'environ 32 ans, bon tonnelier, ayant eu un accès de folie, il y a 14 ans, depuis cette époque il s'est toujours bien porté, adonné à la boisson.

Tous les esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Les lots de terre payables à 1, 2 et 3 ans de terme. Les esclaves payables moitié en mars 1834, et moitié en mars 1835; le tout en billets endossés à satisfaction et par coupons à la convenance des exécuteurs testamentaires, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, en l'étude de L. T Caire, notaire, aux frais des acquéreurs 9 oct

EN débarquement du navire la Zilia, capitaine Lavallée, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, et sur la Levée, vis-à-vis le dit navire, savoir:

Un assortiment de 223 barriques Vins vieux des années 18[illegible], 1825, 1827, 1828 et 1830, des 1er. 2ème. et 3ème. crus, de St. Emilion, Canon, Pomeral, Fronsac, St. Estèphe Médoc, Grave Médoc, &c., le tout ayant droit au drawback. Ainsi que 20 demi-pipes bonne Eau-de-Vie de Cognac des années 1827 et 1830, et 9 pipes do. Cognac des années 1818 et 1830. Ces Eau-de-vie ayant droit au drawback; 4 barriques Vin blanc Bergerac 1825; 1 barrique Champignon sec; 300 paniers Anizette superfine; 6000 Sangsues 1ère. qualité.

Il offre également à vendre d'importation antérieure, un assortiment de Vin en barriques des qualités ci-dessus désignées, ayant droit au drawback. Ainsi qu'un assortiment de Vins en caisse, blanc et rouge; le tout à des prix raisonnables.
21 oct PRE. LAFAYE.

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peaux de veau et maroquin; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonties, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c.; le tout à vendre par douzaine ou par paire, à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à AYER,
Près des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille Levée.
☞ Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 24 oct

44 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par JULES LE BLANC,
21 oct rue Royale, No. 103

EN débarquement du navire français la Zilia, de Bordeaux, capitaine Lavallée, à vendre par les soussignés:
48 Barriques Vin rouge de Graves de très bonne qualité, sous les Nos. 1 et 2;
8 Barriques de Vin rouge vieux, de Graves;
6 Barriques do. moins vieux;
16 Barriques de Vin rouge, le tout ayant droit au drawback.
21 oct J. B. & F. LABATUT.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,
En débarquement et à vendre comme à l'ordinaire au magasin de Graines de Jardinage de
WILLIAM SMITH,
RUE DE LA DOUANE, N° 85.

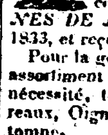

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses pratiques, qu'il vient de recevoir par le navire *Huntsville,* arrivant de New-York, en une courte traversée, un fort assortiment de *GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,* de la récolte de 1833, et reçu directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses amis absens, il prévient que son assortiment *se compose de toutes les graines* de première nécessité, telles que Betteraves, Choux, Carottes, Poireaux, Oignons, Radis, Epinards, Navets et Pois d'automne.

Pour les catalogues, &c., adressez-vous à
WM. SMITH,
Rue de la Douane, No. 85.

AUSSI—Un approvisionnement d'Herbes médicinales sèches, reçu par le *Cincinnati,* de New-York, telles que Baume, Menthe, Absynthe, Hysope, Pouliot, Marrube, &c.
23 octobre

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

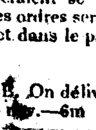

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 [illegible]—6m

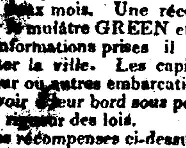

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
29 juillet—☞ JULES FAZENDE.

$5 DE RECOMPENSE.

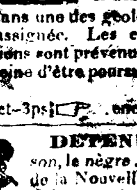

PARTIE *marronne le 2 de ce mois,* la négresse nommée FELIX, âgée de 24 à 25 ans, taille ordinaire, figure ronde, yeux rouges, ayant une cicatrice sous la machoire droite et une coupure sur la lèvre gauche, l'os du poignet gauche déboîté. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg d'en haut. La récompence ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou la ramènera chez la soussignée. Les capitaines de navires ou autres embarcations sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
TOTOTE DESTREH[illegible]
25 oct—3ps ☞ encoig. Condé & Ursulines, No. 107

DETENU—A la geole de la paroisse Jefferson, le nègre JOSEPH, appartenant à M. Penu, de la Nouvelle-Orléans.
Le propriétaire est prié de venir réclamer cet esclave en payant les frais.
25 oct J. CHARBONNET, [illegible]

[illegible]

LA Légion prendra les armes Dimanche, 17 de novembre, à 9 heures précises du matin et se réunira à la place d'Armes pour être inspectée et passée en revue conformément à la loi. Les chefs de corps devront en conséquence passer les ordres nécessaires pour la dite revue.
Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion,
J. B. PLAUCHE,
18 oct D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE,

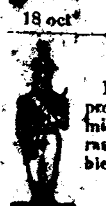

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 3 novembre courant, à 6 heures et demie du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, en pantalon blanc et en veste bleue.
Par ordre du major,
F. SAUTON,
28 oct adj. sous-officier.

TROISIEME COMPAGNIE D'ARTILLERIE.

La compagnie prendra les armes dimanche, 3 du courant, à 6 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement (Place Washington), en veste et pantalon bleus.
Par ordre du capitaine,
ADOLPHE BAROSSE,
30 oct Sergent-Major.

GRENADIERS—*ATTENTION!*

La compagnie prendra les armes dimanche 3 novembre courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme complet, pantalon et veste bleues.
Tous les membres sont requis de s'y trouver.
Par ordre du capitaine,
B. DUPERAIN,
25 octobre sergent-major.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 3 novembre, à 6 heures précises du matin, équipement complet, pantalon et veste bleue.
Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
sergent-major.
P. S. Les membres sont requis d'être ponctuels au rendez-vous. 29 oct

VOLTIGEURS—*ATTENTION!*

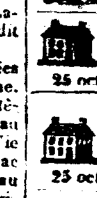

La compagnie prendra les armes dimanche, 3 novembre prochain, à 7 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme, pantalon et veste bleus, et pompon.
Par ordre du capitaine,
M. LACOSTE,
30 octobre sergent-major.

A LOUER—*Un MAGASIN* attenant à celui de M. Heermann, rue Jefferson, près de la Levée, S'adresser à M. P. Soulé, rue St. Louis, No. 86.
25 octobre—4

A LOUER.
Le magasin maintenant occupé par T. & J. Durmon, rue de Chartres; possession sera donnée le 5 Nov. S'adresser à
25 oct JNO. HAGAN & CO.

A VENDRE,
Cette belle Propriété améliorée et de grande valeur, située dans la rue du Camp, entre celles Julie et St. Joseph, au faubourg Ste.-Marie, consistant en un TERRAIN, mesurant 44 pieds de face sur 170 de profondeur. Les édifices consistent en une MAISON à deux étages, de quatre chambres, salle, grenier, &c.; il y a un édifice en briques, à deux étages, dans le fond, avec cuisines, chambres à domestiques, écuries et latrines. La cour est entièrement pavée de pierres plates, et il y a un joli parterre devant. Le tout étant dans un état complet de réparation est offert en vente. Pour plus amples informations s'adresser à
24 oct—6 M. McDOUGALL.

A LOUER—Le magasin au-dessous de la résidence du soussigné, rue Royale, No. 172. S'adresser à
21 oct—3 CHARLES PAFET.

A LOUER.
Trois Maisons dans la rangée de Hagan, rue du Canal. Possession sera donnée le 1er. novembre, s'adresser à
23 oct JOHN HAGAN & CO.

A LOUER.
Une maison à un étage, bien distribuée, située dans la rue du Canal, au-dessous de la rue du Bassin, bâtie sur un terrain de 60 pieds sur 150 de profondeur. S'adresser à
23 oct J. HAGAN & Co.

A VENDRE.
Un TERRAIN situé rue des Remparts entre St. Louis et Conti, mesurant 50 pieds de face sur 122 pieds de profondeur (mesure française) ayant dessus une MAISON à étage et un hangard de 50 pieds de long, le tout en briques, et nouvellement bâtis.

Deux grands MAGASINS en briques et tout nouvellement bâtis, ayant chacun 25 pieds de face sur 100 de profondeur (*mesure française*) avec une arrière cour de 20 pieds de profondeur. Ces magasins donnent de bons loyers.

Quatre MAISONS briquetées entre poteaux, très bien conditionnées, ayant chacune d'elles quatre beaux appartements, cuisines, latrines, puits, &c., au faubourg Tremé, dans les rues Villeré et St. Philippe; elles *sont continuellement louées.*

Deux MAISONS en bois, situées rue Tremé entre Ursulines et Bayou, qui doivent être vendues ensemble, bâties sur un terrain de 48 pieds de face, sur 94 de profondeur (mesure française); elles sont neuves et d'un travail soignés.

Une MAISON en briques très commode, fesant l'encoignure des rues Remparts et St. Philippe et bâtie sur un terrain de 56 pieds, sur 68 de profondeur. Cette maison est on ne peut mieux distribuée.

Une MAISON attenante à la précédente, sur la rue des Remparts, briquetée entre poteaux, et bâtie sur un terrain de 31 pieds de face sur 110 de profondeur (mesure française.)

Une MAISON en briques, à étage, dans la rue Royale et Hôpital, bâtie sur un terrain de 26 pieds, sur 106 de profondeur. Elle est très bien distribuée.

Un TERRAIN situé rue d'Espagne, entre Amour et Craps, mesurant 45 pieds de face, sur 70 de profondeur, ayant dessus deux maisons en bois.

Une HABITATION située au Bayou St. Jean, fesant encoignure du chemin de la Métairie, mesurant deux arpents de face, sur 14 arpents de profondeur, ayant dessus, une maison de maître, cuisines et plusieurs autres bâtisses.

Une autre HABITATION à deux arpents de la précédente, située sur le chemin de la Métairie, mesurant 24 arpents de face, sur 14 arpents de profondeur, ayant dessus, écuries pour vaches et chevaux, cabanes à nègres, moulins, &c. 8 NEGRES de 18 à 25 ans, un petit nègre de [illegible] ans, 2 négresse et 2 enfants, 50 vaches à lait, 2 taureaux, 6 chevaux, 1 mule, 1 paire de bœufs, 4 charrettes et autres ustensiles nécessaires à une habitation.

Ces deux habitations seront vendues ensemble ou séparément comme l'acquéreur le jugera convenable.

Pour le prix et les conditions, s'adresser au soussigné, qui est et demeure chargé de faire voir ces propriétés.
SANTOS, *courtier,*
Rue Toulouse, No. 62, entre Royale et Chartres.
23 oct—10

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Docteur HALPHEN a transporté son domicile de la rue St. Louis à la rue Dumaine, N° 45, entre Condé et Royale, maison de M. Chevalier Delacroix. 9 oct—3m

MADAME VOILQUIN, rue Royale, No. 215, entre Ste. Anne et Orléans, vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli assortiment de CHAPEAUX DE DEUILS. 26 oct

WHISKY, MAIS, &c.—200 sacs Maïs, 3 boisseaux chaque, 37 barils Whisky, 7 do. Huile de almechristi, en magasin, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
15 juillet 36, Nouvelle Levée

PRODUITS DE MARSEILLE—Divers articles arrivant de Marseille, [illegible], huile douce de 1re. qualité; [illegible] assorties, fruits à l'eau-de-vie très-beaux; vin Muscat et de Cette; liqueurs, fruits cristalisés, &c. &c., à vendre par Jh. LO[illegible]ILHE,
successeur de Lanavit,
21 oct encoig. Bourbon & Douane

108 barriques Vin de Bordeaux, 500 caisses Pauillac et Médoc, en débarquement de la barque Zilia, de Bordeaux, et à vendre par
23 oct P. O[illegible], 118, rue Royale

LA BANQUE DE L'UNION DE LOUISIANE, tirera des checks sur New-York et Philadelphie, au pair
21 oct J. B. PERRAULT, caissier.

ACTIONS DE BANQUE.—On désire acheter des actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et de celle du Commerce. S'adresser à
13 oct P. TRICOU, rue St.-Louis.